

## Etre tenu solidairement (Dans une société en formation)

Par **Mew**, le 12/11/2019 à 18:35

Bonjour j'aurais une question à vous poser

Admettons que les statuts d'une sté ont été signé mais qu'elle n'est pas encore immatriculé.  
La société est commerciale

A et B donne mandat à C -> Pour contracter un bail

Au même moment D et E contracte auprès de fournisseur pour acheter des matériels.

Dans L210-6 du code commerce on nous dit que les personnes qui ont agi sont tenus solidairement si la société a pour objet commercial.

Mais du coup

Est ce que les fournisseurs peuvent agir devant A, B, C même si ils n'ont rien à voir avec le contrat d'achat de matériel ou alors le fournisseur est il limité à agir qu'envers D et E ?

La question parait hyper stupide...

Par **joaquin**, le 13/11/2019 à 09:26

Bonjour,

Ce lien internet pourrait t'apporter la réponse :

[https://www.juripole.fr/memoires/prive/lvan\\_Tchotourian/partie2.html](https://www.juripole.fr/memoires/prive/lvan_Tchotourian/partie2.html)

Et notamment le passage suivant :

[quote]

**301**

**estime que la solution actuelle n'est guère satisfaisante puisqu'elle fait prédominer un formalisme rigoureux (signature du fondateur) sur la volonté animant les fondateurs de s'engager dans une entreprise commune. Il faudrait que les magistrats examinent au cas par cas l'état d'esprit des personnes agissant au nom de la société en formation pour rechercher s'il n'existe pas entre eux une communauté d'intérêt.**

y compris les personnes ayant donné mandat à la personne participant à l'acte. Mais dans le cas que vous présentez, A et B ont donné mandat à C seulement pour conclure un bail, . C'est D et E qui ont pris l'engagement auprès des fournisseurs, ce sont donc eux qui sont responsables solidairement de cet acte.

Cordialement

Joaquin Gonzalez

Par Mew, le 15/11/2019 à 19:28

Je vois merci beaucoup Joaquin !

Au final mon partiel est passé, je ne suis pas tombé sur ce genre de problème

Bon week end à toi !

Par Isidore Beautrelet, le 16/11/2019 à 08:02

Bonjour

Juste par curiosité, sur quoi portait votre partiel ?

Par Mew, le 16/11/2019 à 09:20

Alors en gros on avait **une première partie** qui portait sur un arrêt avec des questions de réflexions (c'est pas vraiment un commentaire d'arrêt juste une "analyse" d'arrêt)

Ensuite **la deuxième partie** était un cas pratique c'était :

-> La sté en formation (des actes conclus avant la signature des statuts puis entre la signature et l'immatriculation, déterminer si ils pourront être repris)

-> Une personne qui décide durant la sté en formation de ne plus faire partie de la sté (les conséquences etc)

-> La signature des statuts (est ce que toutes les mentions obligatoires y sont...)

-> La conjointe qui souhaite devenir associé en utilisant son droit de revendication

-> La conjointe qui souhaite du coup exercer une activité qui ne fait pas partie de l'objet social

(est ce possible ? Les modalités de vote, doit on modifier l'objet social, et du coup vu qu'on avait un contrat de bail on pouvait aussi parler de la despécialisation etc)

Il y avait d'autres petits problèmes mineurs dont je ne me rappelle plus trop, c'était pas difficile mais juste assez long (le cas pratique fait 1 page et demi, avec pas mal d'info)